

Une philosophe suisse : Magdalena Aebi : (suite)

Autor(en): **M.G.M. / Aebi, Magdalena**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **38 (1950)**

Heft 778

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267166>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Miss Miller au troisième déjeuner international

Un troisième déjeuner international a réuni, au Parc des Eaux-Vives, les personnalités féminines suisses et étrangères qui se proposent de créer un cercle international de femmes. Il était honoré par la présence de déléguées séjournant à Genève pour la Conférence internationale du travail, parmi lesquelles se trouvait Miss Miller, membre de la délégation envoyée par les Etats-Unis, à qui l'on avait demandé de parler de la femme dans le monde industriel.

Ce fut Miss Mildred Fairchild, chef de la section des femmes et des enfants au Bureau international du travail, qui présenta l'oratrice et rappela les étapes de sa brillante carrière.

Miss Miller a été d'abord « industrial commissioner of Labour » de l'Etat de New-York, et elle est aujourd'hui directrice du Bureau des femmes au Département du travail des Etats-Unis. Actuellement, elle est venue représenter son pays à la Conférence internationale et siège au sein du comité chargé d'étudier le principe « à travail égal, salaire égal ». Elle en a été nommée rapporteur pour la présente session. Miss Miller compte des amis dans le monde entier et elle a lutté depuis longtemps pour les droits politiques de la femme et pour l'amélioration des conditions du travail féminin.

Après avoir montré l'influence que pourra avoir l'intervention féminine expérimentée et organisée pour éviter que l'on ne tombe, dans les pays insuffisamment développés s'ouvrant à l'industrie, dans les

erreurs du XIXe siècle — exploitation sans scrupule de la main-d'œuvre féminine entre autres — elle répondit à quelques questions des auditrices sur le problème du salaire égal.

Le mouvement en faveur du salaire égal (les Anglo-Saxons l'appellent brièvement « equal pay ») est, à son avis, aussi important que l'était le mouvement suffragiste au début du siècle.

On constate qu'à l'heure actuelle, c'est dans les services de l'Etat que le principe du salaire égal a fait le plus de progrès (nous croyons qu'il y a beaucoup d'exceptions à cette affirmation, *red.*). Certains pays nous montrent la voie à suivre, en particulier la France, qui, en 1946 a émis un décret d'une grande portée. En dissociant le salaire de base des allocations familiales, elle a fait un grand pas vers la réalisation du salaire égal. Car les femmes, chefs de familles, touchent des salaires identiques à ceux des pères de famille.

Ce n'est pas encore le cas aux Etats-Unis, où l'on compte pourtant plus de six millions de femmes travaillant comme chef de famille. La plupart des pays ont d'ailleurs de grands progrès à réaliser encore en ce domaine.

Vivement applaudie par l'assistance, l'oratrice fut remerciée en quelques mots pleins de spontanéité et de charme, par Mme Bugnion-Secrétan, au nom des auditrices rappelées une fois de plus au sens de leurs responsabilités.

E. Lavarino.

pas pourquoi on les payerait moins que les hommes qu'elles égalent en compétence et en efficacité.

De plus, beaucoup d'entre elles ont des charges familiales, il faut donc absolument renoncer au vieux système, calculer les salaires selon le travail fourni et le compléter pour les femmes et les hommes, par des allocations proportionnelles aux charges de chacun. Il y a, en effet, des hommes qui sont célibataires, qui ne soutiennent personne et l'on ne voit pas pourquoi, à la faveur d'une organisation et d'une conception fausses, ils toucheraient des salaires exagérés, tandis que d'autres n'ont pas le nécessaire. Si nous prenons l'exemple de la Suisse, nous constatons que le 44 % de la population féminine n'a pas ou n'a plus de mari. On ne peut pourtant pas prétendre que c'est une faible proportion et qu'il ne s'agit que de cas exceptionnels. Une solution s'impose, même dans les pays où on ne l'a pas encore comprise.

Objections des employeurs.

Une autre objection présentée par les employeurs, c'est que les salaires actuels sont, dans un grand nombre de cas, déterminés par des conventions qui interviennent entre patrons et employés et que les négociations seraient beaucoup plus difficiles si les parties en présence avaient les mains liées par une réglementation internationale. En Grande-Bretagne même, le 75 % des conventions de salaire actuellement en vigueur,

seraient annulées par l'acceptation de principe de l'égalité de rémunération. Il nous semble que, dans les entreprises où ne travaillent que des hommes, la question ne se pose pas et dans celles où les hommes et les femmes font un travail équivalent, il n'est pas difficile d'établir, en collaboration avec les employés des deux sexes, des conventions équitables. Mais il faudrait une bonne volonté qui peut-être fait défaut.

D'autres employeurs s'attachent à calculer les frais qu'entraîne l'emploi de main-d'œuvre féminine. Elle est plus onéreuse, disent-ils, parce que l'absentéisme est plus fréquent chez les ouvrières, les congés et les allocations de maternité coûtent cher, la carrière est moins longue, tandis que les restrictions auxquelles sont soumises leur travail empêchent de les utiliser comme les hommes, d'opérer des rotations d'un service à un autre.

Nous avons déjà bien des fois constaté, en effet, que ces réglementations visant à épargner les femmes servaient souvent de prétexte à maintenir l'infériorité de leurs salaires. Par ailleurs, et lorsqu'elle ne sont pas en compétition avec des hommes, on fait beaucoup moins attention à l'interdiction du service de nuit. Tandis que celui-ci est invoqué par les employeurs de Grande-Bretagne, le périodique « The Catholic Citizen » fait observer que les femmes de ménage qui nettoient les bureaux de l'Etat sont obligées, de par leur fonction, de

faire du travail de nuit et qu'elles ne sont pas payées plus cher pour cela.

Les délégués travailleurs répliquent qu'il est quasiment impossible de calculer exactement le coût de « l'unité de production » et qu'on abandonne de plus en plus cette pratique parce qu'elle ne permet pas de prouver si vraiment la main-d'œuvre féminine revient plus cher. Néanmoins, les employeurs font observer que ceux qui ont calculé le prix de leur production et qui ont constaté que, à salaire égal, les femmes leur coûteraient trop cher, renonceraient à la main-d'œuvre féminine. Est-il opportun de créer pour les femmes une cause de chômage ?

Nous nous demandons si cette objection a une grande portée ?

Quand il y aura beaucoup de travail, on emploiera les femmes malgré tout, quand il n'y en aura pas assez, on gardera les hommes et on licenciera les femmes de préférence, qu'il y ait une réglementation de rémunération égale ou non.

Nous ne croyons pas que cette menace brandie par les employeurs, doive engager à renoncer.

Pourquoi ne pas tirer profit des expériences faites ?

Il est facile de voir comment les choses se passent dans les pays qui ont déjà adopté le principe et l'on constate que les perturbations ne sont pas si considérables que certains se plaisent à l'imaginer. En réalité, les cas où les hommes et les femmes font un travail tout à fait équivalent ne sont pas si fréquents qu'on le prétend et nous pensons qu'on aurait pu adopter de bonne foi le texte proposé par M. Frazao (délégué gouvernemental du Brésil), « à tout travail de valeur égale, ou à des fonctions identiques, comparables et de valeur égale, chez un même employeur et dans la même localité, correspondra, sans distinction de sexe, une rémunération égale... Les différences

de rémunération fondées sur l'ancienneté... ainsi que les promotions, seront assurées, dans les mêmes conditions aux travailleurs des deux sexes ».

Il semble qu'ainsi les circonstances différentes que crée la diversité des lieux ou des activités humaines ne seraient plus un obstacle et qu'on aurait, par ce moyen, franchi une importante étape vers le but de justice que nous poursuivons.

En même temps, on donnerait satisfaction à ceux qui recherchent une méthode progressive d'appliquer le principe, ou ceux qui jugent que l'adoption d'un règlement international est inopportun.

Mais ceux qui cherchent avant tout à retarder le succès, n'obtiendront-ils pas encore de nouveaux délais ?

On propose un sursis.

A la dernière minute, Mme Schwarz-Gagg, notre expert technique suisse, nous communique que la Commission vient de prendre une importante décision : constatant l'opposition qui s'est manifestée de la part des employeurs et des délégués de certains pays, les membres travailleurs ont suggéré et obtenu que la Commission propose de remettre à l'année prochaine le choix entre une recommandation et une convention. Les longues délibérations ont montré que le même texte ne peut convenir indifféremment à l'une et à l'autre, une convention ne peut pas être trop détaillée, notamment. Pendant l'année qui vient, on demandera au B.L.T. de préparer deux textes prévus pour l'une ou l'autre éventualité.

Mme Schwarz juge cette décision sage. Elle craignait qu'en voulant aller trop vite on arrive à une réglementation qui pousserait à la discrimination à l'égard des femmes et c'est justement le contraire que nous réclamons, c'est-à-dire la liberté d'exercer le métier qui nous convient.

Une émission sur l'égalité de salaire à la Tribune libre

A la Tribune libre de Radio-Genève fut engagé un débat sur la question du salaire égal entre différents participants à la Conférence internationale du travail.

Il y avait là, le professeur Rappard, chef de la délégation suisse, des secrétaires syndicalistes, Mlle Nagels (Belgique), Mme Troisgros (France), d'autres dont les noms nous ont échappé.

M. Rappard voulut limiter le débat à la question suivante : vaut-il mieux pour les femmes obtenir un salaire égal à celui des hommes et risquer ainsi de se voir refuser un emploi, ou serait-il préférable d'avoir moins d'exigences et ne pas risquer le chômage ?

La discussion ne fut pas claire et les quelques arguments connus et valables qui fuient proposés par les oratrices en faveur d'un salaire égal ne furent pas présentés de manière à emporter la conviction de l'auditeur.

Il est évident que, tous les jours et tout autour du monde, des femmes acceptent des salaires inférieurs à ceux des hommes parce qu'elles n'ont pas le moyen de faire autrement. C'est la raison pour laquelle on a posé la question sur le plan international.

Quand le travail manque, les hommes comme les femmes acceptent des salaires inférieurs, pour ne pas rester sans rien, à moins qu'une réglementation générale, supérieure, acceptée préalablement par les employeurs et les employés, n'empêche la chute des salaires. Les femmes n'obtiendront donc cette égalité que grâce à des conventions nationales et internationales.

En attendant, peut-on conseiller aux femmes d'accepter des salaires inférieurs aux hommes ?

Je ne crois pas, pour ma part, que les femmes aient un intérêt à pratiquer cette espèce de dumping. Si, à travail égal, elles profitaient de la situation pour accaparer les places à un moindre prix, cela créerait une guerre économique des sexes qui ne serait pas préférable à la lutte des classes ou à toute autre guerre. Le salaire égal pour les femmes n'est pas seulement une question de justice envers elles, mais une question de justice humaine qu'il serait dangereux de trancher sans équité. A.W.-G.

Les abonnés au « Mouvement Féministe » reçoivent « Femmes Suisses » d'office, sans autre versement.

Une philosophe suisse

Magdalena Aebi

(Suite)

Dans la famille Aebi, tout le monde prenait des leçons de musique et tout le monde était musicien. Le père de Magdalena improvisait au piano tout ce qu'il voulait ; il possédait une admirable voix de basse et parfois prenait part à l'exécution d'opéras ou chantait sa partie dans les oratorios de Haendel et de Haydn donnés dans l'église de la ville. Magdalena jouait du piano et du violon ; plus tard elle eut un luth pour s'accompagner lorsqu'elle chantait. Frères et sœurs jouaient du piano, du violon, du violoncelle, du cor, de la clarinette, et il n'y avait pas moins de trois accordéons dans la maison. Mais la maison et le jardin étaient si vastes que ces musiques ne se gênaient guère. Magdalena, imitant en cela sa mère, était jardinière et nourrissait une passion profonde pour les plantes.

Le sentiment religieux de l'enfant se développait avec ferveur. A l'âge de dix ans, elle faisait un petit culte privé le dimanche et, de ces cultes, elle garde un souvenir très vif : « Quand sonnaient les belles cloches de notre église, raconte-t-elle, je me promenais au jardin toute fraîche encore de mon bain du samedi soir, avec du nouveau linge qui, dans notre maison, était toujours d'une propreté

éblouissante, avec ma robe du dimanche et un petit tablier blanc tout frais. Le samedi après-midi, je mettais mon jardinier dans un ordre impeccable et, le dimanche, j'allais l'inspecter en me réjouissant de l'ordre qui régnait partout. Quand les cloches se taiseaient, il y avait un moment solennel, dans le silence absolu. Alors, je m'agenouillais derrière un buisson, je faisais ma confession de la semaine écoulée, je prenais de bonnes résolutions pour la semaine à venir, enfin je priais pour mon cher papa, demandant au Bon Dieu de faire réussir les affaires de son entreprise dont je savais qu'elles lui donnaient souvent du souci. »

A seize ans, Magdalena fut envoyée au pensionnat, puis à l'école secondaire à Neuchâtel. Cette école fut la première qui répondit vraiment aux besoins intellectuels de la jeune fille. Il y régnait un certain esprit d'analyse dont elle s'émerveillait. Elle s'y prit de passion pour la grammaire française, pour notre langue si belle et si claire et apprécia fort le complet-rendus qu'on lui donnait des chefs-d'œuvre de la littérature française. Magdalena suivait aussi les cours d'histoire de l'art donnés à l'Université et faisait beaucoup de musique : violon, piano, harmonie, contrepunt, fugue, analyse formelle. Elle prit alors ses premiers cours de gymnastique rythmique, et Jacques Dalcroze lui conseilla de se consacrer à cette branche.

Mais il fallait avant tout prendre un cours

de couture à Berthoud. Cette épreuve fut dure à la jeune fille ; elle avait le sentiment de mourir et, dès qu'elle pouvait se réserver un instant, elle se réfugiait dans la lecture. Aussi sa sœur lui déclara-t-elle un jour qu'elle devrait faire des études universitaires puisqu'elle aimait tant lire et que, justement, elle s'émerveillait d'un volume de Schopenhauer découvert dans un coin de la maison du grand-père. Les frères de Magdalena qui fréquentaient le gymnase de Berthoud auraient trouvé naturel d'y voir étudier leur sœur auprès d'eux. Mais à l'âge de quatorze ans, la jeune fille avait déjà demandé à son père s'il lui permettrait de suivre le gymnase. Son père le lui ayant refusé, la jeune fille n'eût pas osé reprendre le sujet. Ce furent ses frères qui lui rendirent courage et intercédèrent si bien qu'au bout de trois semaines, le père de famille autorisa sa fille à s'inscrire au gymnase. Pendant trois mois Magdalena prit des leçons particulières, afin de s'assimiler les notions préparatoires qu'avaient acquises ses camarades au cours de quatre ans de latin, de deux ans de mathématiques et d'un an de physique. Deux ans et demi plus tard, à peine plus âgée que ses camarades, Magdalena obtint sa maturité ; elle n'avait jamais cessé de faire de la musique, lisait beaucoup et jouissait intensément des discussions qu'elle avait avec ses frères.

Au moment d'entrer à l'université, Magdalena éproua une brève hésitation, elle avait

envie de devenir ingénieure, car la fabrication des machines agricoles l'aurait intéressée.

Mais son père lui déclara que l'entreprise revenait à ses frères. La jeune fille se sentait attirée par les mathématiques et la physique théorique, mais encore plus par les langues classiques, les littératures et l'histoire de l'art. Tout bien considéré, elle opta pour les études classiques. Elle travailla à Zurich, à Munich, puis de nouveau à Zurich où elle découvrit que les études philologiques et littéraires ne la satisfaisaient pas entièrement. Comme elle n'avait jamais négligé de continuer à s'instruire dans le domaine des sciences exactes, ce fut par la lecture d'un traité sur la théorie d'Einstein qu'elle prit contact avec celui qui devait être son maître de philosophie, Ernst Cassirer. En étudiant l'ouvrage de Cassirer, Magdalena constata que

45 professeurs
méthode approuvée
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

VAUD

Les prudes femmes

A Lausanne, Vevey, Yverdon, Nyon, Payerne et Montreux se sont faites, le 26 mai, les élections aux conseils de prud'hommes, où les femmes sont éligibles mais pas électrices. Une fois de plus, ces élections de prud'hommes, qu'on a dépeintes un temps comme une conquête de la démocratie, se sont faites dans l'indifférence totale des électeurs, qui appartenant aux milieux professionnels, employeurs et employés. A Lausanne, certain groupe n'a été fréquenté que par trois électeurs patrons!

En 1926, 29 femmes avaient été élues: 13 à Lausanne, 10 à Vevey, 3 à Nyon, 3 à Yverdon. Cette année-ci, il y en a eu 27: 12 à Lausanne, 8 à Vevey, 3 à Yverdon, 1 à Payerne, 3 à Nyon; pas de femmes à Montreux.

Parmi les élus, il faut citer, à Lausanne: Mme L. Tribollet-Gonthier, à la Sallaz, appareilleuse; Mmes Hélène Cuénoud et Yvonne Gonthier, brodeuses; Mlle M. Porchet, couturière; Mlle J. Cornioley, photographe; Mme F. F. Courvoisier, maîtresse de pension; Mlle R. Courvoisier, directrice de la Bibliothèque française, dans le groupe patrons.

A Vevey, dans le groupe patrons, sont élues Mme Jeanne Grutter, couturière; Mme Marguerite Pilet, négociante; Mme Emma Jaccard-Ardin, épicière; Mmes Léa Emmel, négociante; Hélène Bonjour, fleuriste; Louise Rolli, gérante de l'agence de la Harpe. A Yverdon, nous retrouvons une fidèle féministe, Mlle Didi Baillois, employée communale, puis Mlle J. Kohler et Mlle Alice Erb, coiffeuses. A Payerne, c'est Mme Louise Schweitzer, négociante, qui est sortie; à Nyon, Mlle Hélène Reymond, négociante. A recommencer dans quatre ans, à moins que d'ici là ne soit élaborée et votée une loi nouvelle, dont on parle depuis longtemps, et qui doit, dit-on, confier l'élection aux associations professionnelles.

S. B.

Suffrage féminin

L'Union des femmes de Moudon, dans sa séance du 26 mai, a élu présidente Mme Berdoz; elle a décidé de constituer dans son sein un groupe suffragiste, qui prendra la succession de la section de Moudon du Suffrage féminin qui a disparu.

Générosité d'une suffragette

Mlle Marie Beeli, la fondatrice et la présidente pendant longtemps de la section de doz; elle a décidé de constituer dans son sein une section féminine, dénommée à Coire dans sa 90e année, a légué à sa commune d'origine, Davos, sa fortune se montant à fr. 40.000,— pour créer une fondation d'utilité publique dont bénéficieront trois institutions de bienfaisance du canton.

Vœux des Suisses de France.

Parmi les vœux que les Suisses de France, réunis à Pentecôte à Bordeaux, sous la présidence de notre ministre à Paris, M. de Salis, ont émis, on trouve celui-ci: que sous l'empire de la nouvelle législation sur la nationalité, la femme suisse épousant un étranger puisse conserver sa nationalité d'origine.

(Tribune de Genève)

ce philosophe devait savoir exactement ce qu'elle désirait connaître elle-même. Elle se rendit compte que, dans la philosophie, se réunissent et se complètent tous les intérêts qui, pour elle, étaient les plus essentiels. Lors d'une conférence que Cassirer donna à Zurich, Magdalena prit contact avec lui et décida de terminer ses études par la philosophie. Mais avant qu'elle eût fini ses études, la révolution nazie survint et Cassirer quitta le continent. Elle retourna en Suisse où, quelques années plus tard, elle obtint à Zurich son doctorat en philosophie, langues indo-européennes et histoire de l'art.

Cependant, avant de se rendre à Hambourg pour y suivre les cours de Cassirer, la jeune fille avait passé un mois de vacances à Rome; elle y éprouva un véritable enthousiasme pour l'architecture de cette ville. Il est à noter que, peu de temps auparavant, la jeune étudiante avait montré tant de compréhension pour l'architecture que son professeur d'archéologie classique lui avait demandé pourquoi elle ne faisait pas des études d'architecture. Mais à ce moment, le choix de Magdalena était fait. A Hambourg, à côté de ses études universitaires, elle fit du ballet classique, suivant les cours donnés au corps de ballet du théâtre municipal. La maîtresse était toute jeune et se plaisait à de longues discussions avec notre compatriote au sujet de la composition des ballets.

En Cassirer, Magdalena Aebi avait trouvé

le maître qu'il lui fallait et elle constatait que les études de philosophie répondaient à toutes les aspirations de son esprit. A propos de l'épanouissement intellectuel que je résume ici, plus brièvement que je ne le voudrais, Magdalena ajoutait:

« Vous voyez comme tout finit par s'unir et par contribuer à un seul et même résultat? Danse, musique, architecture: orientation dans l'espace, puis orientation théorique parmi les phénomènes du monde psychique et moral; appréciation des formes esthétiques que représentent les langues, les littératures, les arts, puis accès aux jeux des formes dans la connaissance abstraite; enfin, orientation totale quant à l'effort de connaissances et d'activités de l'être humain; orientation quant à ses fins dernières? »

Chaque terme de ces paroles représente une expérience précise de la riche formation philosophique qui fut celle de Mlle Aebi. Leur sens va bien au-delà de la composition de l'œuvre qui attira l'attention du monde philosophique sur cet auteur, œuvre qui est une analyse complète de la philosophie kantienne ainsi que des philosophies subjectivistes allemandes qui suivirent celle de Kant.

Ce sujet aussi vaste que spécial n'est pas à notre portée, aussi nous bornerons-nous ici à rapporter quelques appréciations du professeur Jolivet, doyen de la Faculté catholique de philosophie de Lyon. Après avoir fait remarquer la richesse de l'ouvrage présenté

Nos suffragistes à l'œuvre

Un amendement féministe

M. Peter von Roten, député valaisan au Conseil National, avait profité de la révision étudiée à la récente session fédérale, de l'article 72 de la Constitution, pour proposer un amendement féministe.

L'article 72 fixe la proportion de députés au Conseil National, selon le chiffre de la population. Comme la population s'est fortement accrue, on s'est demandé s'il convenait de laisser s'accroître parallèlement le nombre des conseillers nationaux. A cette occasion, M. von Roten a proposé que par une ad-

jonction à l'article 72, les femmes fussent considérées comme éligibles et électrices au Conseil National.

Cet amendement a été discuté juste avant la clôture de la session, vendredi 23, un public suffragiste, parmi lequel une nombreuse jeunesse, assistait à la joute oratoire. Le vote cependant fut négatif en ce qui nous concerne: l'amendement fut repoussé par 88 voix contre 41.

Jusques à quand...?

GENÈVE

Des déléguées de la Section genevoise du suffrage féminin, du Centre de liaison et de la Ligue des femmes catholiques (Mmes A. Bondallaz, E. Kammacher, G. Rossetlet, Sanguinède, V. Weibel) ont été reçues par la Commission du Grand Conseil, chargée d'étudier le projet de M. le député Maillard, tendant à introduire les femmes dans les jurys des cours pénales. La délégation a pu faire état de déclarations de hauts magistrats anglais et français, estimant que cette innovation dans leur pays, avait été très heureuse.

Cette même question de l'introduction de la femme dans les jurys du canton de Genève avait été exposée par M. le député Maillard, lors de la manifestation publique du 11 juin au Parc des Eaux-Vives.

Ce sujet féministe à notre ordre du jour cantonal, ne fut pas le seul présenté aux participants de la garden-party, on entendit aussi un sujet d'actualité suisse, la nationalité de la femme mariée à un étranger par Mlle E. Lavarino, journaliste et un sujet suisse aussi, mais d'un ordre psychologique général, l'influence du féminisme sur la famille, exposé où Mlle Piffaretti, journaliste, montra les avantages qui naîtraient des concours des femmes dans les affaires publiques.

On voit que les morceaux d'accordéon parfaitement exécutés par le groupe « La Sociale » ainsi que les danses folkloriques costumées du Vieux-Fribourg laissèrent aussi la place à un programme sérieux et apprécié.

DE-CI, DE-LÀ

Cinq femmes ont été nommées par le Conseil fédéral dans la commission fédérale d'experts pour la question de la nationalité de la femme mariée: Mme Bürgin-Kreis, Bâle, dr jur. avocate; Mme Peter-Ruetschi, Zurich, dr jur.; Mlle A. Quinche, Lausanne, dr jur. avocate; Mme Vischer-Frey, Berne, avocate; Mme Wilfratt-Düby, Zurich, avocate.

Dans une loi proposée au Danemark par le ministre de l'Intérieur, et qui vise à créer une connexion entre la nationalité des ressortissants des trois pays scandinaves, les hommes et les femmes sont placés exactement sur le même pied, aucun Danois, aucune Danoise ne perdra sa nationalité par mariage.

Madame Eva Madsen (66 ans) déjà depuis plusieurs années « conseillère communale » a été élue « bourgmestre » de la ville de Stege sur l'île de Lolland au Danemark; c'est la première fois qu'une femme obtient ce poste au Danemark (qui correspond à un président de ville chez nous).

Le 14 juillet, jour anniversaire de Mrs Pankhurst, suffragette anglaise dont les électrices actuelles célèbrent annuellement la mémoire, la cérémonie devant la statue sera télévisée.

Mme Ingeborg Hansen a été nommée présidente du Landsting danois.

Mlle Perret, collaboratrice du professeur Jolivet-Curie, a été nommée professeur de chimie nucléaire de l'Université de Strasbourg.

Les gardes-malades du Burgerspital à Bâle disposent maintenant d'un home dont l'installation a été possible grâce à un don de la fondation Christoph Merian. 88 chambres privées sont ainsi mises à la disposition des gardes-malades.

Femmes députées

Il y a, dans le monde, 52 pays où les femmes jouissent de droits civiques absolument les mêmes que ceux des hommes. Si nous considérons quelques-unes des élections législatives les plus récentes, nous constatons qu'en France, onze députées siègent à l'Assemblée nationale, treize au Conseil de la République; en Allemagne, il y a 26 femmes au Parlement de Bonn; l'Etat d'Israël a onze députées; les Etats-Unis, une sénatrice et quatre femmes à la Chambre des représentants; la Nouvelle-Zélande a élu trois femmes, dont une femme maori.

La Chambre des communes de Grande-Bretagne a 20 députées, soit 14 socialistes, cinq conservatrices et une libérale. Mrs Dr Edith Summerskill a été réélue et aussitôt nommée ministre pour les assurances sociales; Lady Megan Lyod George aussi, qui appartient depuis 21 ans au Parlement, seule députée libérale. Parmi les élus socialistes, il y a Miss Lee, une journaliste, Mrs Elisabeth Braddock, Miss M. Herbison, institutrice, Miss Barbara Castle, qui participe aux travaux de l'ONU. Il paraît que Lady Tweedmuir, conservatrice, est « la belle femme » du Parlement. L'élection de Miss Pat Hornsby-Smith couronne seize ans de politique active.

par Mlle Aebi et en avoir résumé les conclusions, M. Jolivet déclare: « Ce sont toutes les thèses de Kant qui, l'une après l'autre, sont examinées et critiquées avec une fermeté et une précision exceptionnelle (et aussi une clarté rare dans ce domaine)... On n'avait pas encore poussé la démonstration à ce point de précision et de rigueur... Cet ouvrage est certainement l'un des plus importants qui ont été consacrés à l'œuvre de Kant ».

Cette volumineuse étude de 525 pages intitulée *Exposé et critique de la logique transcendantale de Kant (Kant Begründung der deutschen Philosophie — Kants transzendentale Logik — Kritik ihrer Begründung)*. Basel 1947. Verlag für Recht und Gesellschaft) représente avant tout une tentative pour débarrasser le terrain philosophique des traces de confusion qu'y laissa le subjectivisme kantien et postkantien. Cet ouvrage est loin cependant de constituer la réalisation du programme philosophique de son auteur. En effet, entre autres projets, Mlle Aebi forme celui de décrire un système naturel des sciences où elle tâchera de montrer l'unité des sciences et, par là, de démontrer les fondements de l'unité de la culture humaine.

En vue de poursuivre une œuvre aussi importante, aucune préparation générale ne pouvait être trop vaste. Et cette préparation, telle qu'elle apparaît dans la formation de Mlle Aebi, est doublement intéressante à nos yeux. Si elle frappe par son étendue, elle n'en

NEUCHÂTEL

La Chaux-de-Fonds

Dans les locaux du Lycéum, se réunissaient, le vendredi soir 5 mai, les membres du Sou Joséphine Butler et du Suffrage féminin, pour écouter une conférence du Dr Droin: « Egalité de la Morale ».

Le Dr Droin est président de la F.A.I. (Fédération abolitionniste internationale), aussi était-il spécialement désigné pour nous parler d'un sujet si souvent obscurci et compliqué à plaisir par ceux qui profitent du déreglement des mœurs.

Dans un exposé plein de cœur et très documenté, le Dr Droin a expliqué les raisons historiques et le développement de trois phénomènes sociaux graves: la prostitution, la promiscuité, l'union libre. Il a insisté sur le premier point particulièrement, nous en montrant l'importance et marquant aussi les victoires successives de la F.A.I.

L'assemblée générale des Nations Unies a enfin signé le 2 décembre 1949 une convention internationale pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la débauche. Cette convention entrera en vigueur lorsque deux pays l'auront ratifiée.

Mais il y a encore bien à faire pour que la morale soit égale et élevée pour les deux sexes, et le Dr Droin conclut en nous invitant à participer chacune personnellement à la lutte.

La conférence a été suivie d'une discussion intéressante qui a prouvé combien ce sujet touche les cœurs et combien M. Droin a su le rendre vivant à ses auditeurs.

BALE

Comme dans les autres villes suisses, la section des Deux-Bâle pour le suffrage féminin, avait organisé, dimanche soir 11 juin, au restaurant Rialto, une manifestation de propagande qui fut extraordinairement bien fréquentée. Le programme commençait par une sonate de J.-J. Guatiz, pour haut-bois, violoncelle, violon et piano, exécutée par des virtuoses; de courts exposés du Dr G. Wenk, conseiller aux Etats, du pasteur P. Kaiser, du Dr Peter, conseiller d'Etat, tous défenseurs convaincus de la bonne cause, suivirent. Pour terminer, l'orchestre exécuta la première partie d'un quatuor à cordes de Dvorak. Après l'entr'acte, le cabaret Radio-Bâle se produisit dans plusieurs saynètes et sketches fort bien réussis.

Glané dans la presse.

De la Gazette de Lausanne, d'un article où M. P. Grellet examine les causes de l'absence des électrices:

On pourrait penser encore que le suffrage féminin serait un moyen d'animer les salles de vote, mais se demander aussi si, précisément, les rapports actuels de l'Etat et de l'individu ne lui font pas obstacle. S'il s'achoppe jusqu'ici à la résistance de l'électeur masculin, ne serait-ce pas, qu'en l'état actuel des choses, celui-ci craint, sans l'avouer, que l'accès des femmes aux urnes ne le dépasse du sceptre qu'il néglige lui-même de tenir? Cette dérobade devant l'urne est un des arguments qui lient aux féministes, s'il est permis de parler d'arguments là où il s'agit essentiellement d'instincts.

porte pas moins un caractère inséparable de celui de notre patrie helvétique. Dans le milieu restreint mais très actif qui est le nôtre, les branches de la culture humaine se trouvent si rapprochées les unes des autres que la vie pratique et la vie spéculative y sont souvent inséparables, comme le sont aussi l'art et l'industrie, la nature et la cité, le culte de la tradition et le besoin de liberté.

Est-ce peut-être à cette difficulté de spécialisation qu'il faut attribuer la lenteur d'évolution sociale que, peut-être bien à tort, certaines électrices étrangères ont appelé « l'état arriéré de la Suisse ». Mais cela est une autre histoire, et nous avons voulu nous borner ici à montrer les avantages humains et même intellectuels qu'une formation essentiellement suisse a eue sur le développement philosophique d'un esprit d'élite. M. G. M.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
50% escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.